



République Française
Département de l'Hérault
Extrait du registre des délibérations
Commune de MOULÈS ET BAUCELS

Date de la convocation	24/04/2026	Séance du : 11/05/2026
	Votes : 15	
Présents : 12	Pour : 15	L'an Deux Mille Vingt-six, et le onze du mois de mai à 16h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel CÉLÉRIER.
Absents : 0	Contre : 0	
Représentés : 3	Abstention : 0	

Étaient présents : Mmes S. BOEL, L. BOULANGER, B. DEFOSSEZ, N. DUCROS, P. FINIELS, S. JULIEN, Mrs D. CÉLÉRIER, J-M. CHABANEL, B. DESFOURS, J-F. MOLIÈRES, W. PLAGNIOL, J. VIGNAL,

Absents représentés : Mme F. BURATTA a donné procuration à L. BOULANGER
Mme C. OLESEN a donné procuration à D. CÉLÉRIER
M. R. VRIGNON a donné procuration à J-F. MOLIÈRES

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire fait procéder à la lecture du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité.

M. J-M. CHABANEL est nommé secrétaire de séance.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n°2026_1105D1

Désignation des représentants à l'assemblée générale d'Hérault Ingénierie

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès verbal de l'assemblée générale constitutive du 25 Juin 2018 portant installation de l'Agence Départementale Hérault Ingénierie ;

Vu les délibérations du 7 avril 2025 portant modification des statuts et du règlement intérieur de l'Agence Départementale Hérault Ingénierie ;

Monsieur le Maire expose :

Hérault Ingénierie, agence départementale créée à l'initiative du Département de l'Hérault, apporte aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement territorial et de la gestion locale.

Comme 283 autres communes et intercommunalités de l'Hérault, la commune a choisi d'adhérer à Hérault Ingénierie et de bénéficier ainsi d'une ingénierie territoriale accessible, diversifiée et adaptée à ses besoins.

À la suite du renouvellement des exécutifs locaux intervenu en mars 2026, les collectivités membres

d'Hérault Ingénierie sont invitées à procéder à la désignation de la
générale de l'agence ;

Conformément aux statuts de l'agence, chaque collectivité ou établissement public membre doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant, appelés à siéger à l'assemblée générale de l'agence.

Cette désignation doit intervenir par délibération du conseil municipal.

Considérant l'intérêt pour la commune de participer aux travaux de l'agence et de bénéficier de son assistance technique, juridique et financière pour la conduite de ses projets ;

Il est proposé :

- de désigner Monsieur Jean-François MOLIERES en qualité de titulaire ainsi que Monsieur Daniel CÉLÉRIER en qualité de suppléant pour représenter la commune de Moulès et Baucels à l'assemblée générale de l'agence Hérault Ingénierie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour extrait conforme

Moulès et Baucels, le 11 Mai 2026

Le Maire,



Daniel CÉLÉRIER

